Arrêté ministériel portant nomination des membres de la Chambre de recours des Enseignements officiels subventionnés de Promotion sociale et de Promotion socioculturelle

A.M. 05-05-1997 M.B. 18-07-1997

modifications:

A.Gt 16-03-99 (M.B. 13-07-99)

A.Gt 06-01-00 (M.B. 23-03-00)

A.Gt 20-11-00 (M.B. 15-02-01)

Vu le décret du 6 juin 1994 fixant le statut des membres du personnel subsidiés de l'enseignement officiel subventionné, tel que modifié par le décret du 10 avril 1995 portant des mesures urgentes en matière d'enseignement, notamment les articles 75 et 76 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 mai 1995 instituant les Chambres de Recours dans l'Enseignement officiel subventionné :

Vu la consultation des groupements les plus représentatifs des pouvoirs organisateurs et des groupements du personnel de l'enseignement officiel subventionné ;

Sur proposition de la Ministre-Présidente chargée de l'Education, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la jeunesse, de l'Enfance et de la Promotion de la Santé et du Ministre chargé du Budget, des Finances et de la Fonction publique;

modifié par A.Gt 16-03-1999 ; A.Gt 06-01-2000

Article 1er. - Sont nommés membres de la Chambre de Recours des Enseignements officiels subventionnés de Promotion sociale et de Promotion socio-culturelle, ci-après dénommée "la Chambre de Recours":

- en tant que membres effectifs, représentant les Pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel subventionné de Promotion sociale:
 - 1. Monsieur René DUMORTIER
 - 2. Monsieur Jean LOOSVELDT
 - 3. Monsieur Marcelino FERNANDEZ
- en tant que membres suppléants, représentant les Pouvoirs organisateurs de l'Enseignement officiel subventionné de Promotion sociale:
 - 1. Madame Anne-Marie SZEWZYK
 - 2. Monsieur Charles PEYRUSSON
 - 3. Monsieur Jacques VIART
 - 4. Monsieur Jean-Pierre JAUMOTTE
 - 5. Madame Jacqueline BRONCKAERT;
 - 6. Monsieur Daniel NERVENNE
- en tant que membres effectifs, représentant les pouvoirs organisateurs de l'Enseignement officiel subventionné de Promotion socio-culturelle:
 - 1. Monsieur Philippe DELIEGE
 - 2. Monsieur Jean LAUNE.

- en tant que membres suppléants représentant les pouvoirs organisateurs de l'Enseignement officiel subventionné de Promotion socioculturelle:
 - 1. Madame Cécile BEN KHELIFA
 - 2. Monsieur Michel GUILMOT
 - 3. Monsieur Jean-Louis POLIART
 - 4. Monsieur Michel CROSSET
- en tant que membres effectifs, représentant les organisations représentatives des membres du personnel de l'enseignement officiel subventionné:
 - 1. Monsieur Claudy BURNIAUX
 - 2. Madame Anne BOTHY
 - 3. Monsieur Pierre MEULENYZER
 - 4. Monsieur Jacques POUSSET
 - 5. Monsieur Jacques DENIES
- en tant que membres suppléants, représentant les organisations représentatives des membres du personnel de l'Enseignement officiel subventionné:
 - Monsieur Freddy WUYTENS
 Monsieur Marc RAWOE

 - 3. Madame Myriam PIERRE
 - 4. Madame Françoise JACQUES
 - 5. Monsieur Marc BOLLY
 - 6. Monsieur Luc MARIN
 - 7. Monsieur André SAUVAGE
 - 8. Monsieur Eric ROULIN
 - 9. Monsieur Petro KUTNIJ
 - 10. Monsieur Charles VANDRIESSCHE

remplacé par A.Gt 06-01-2000

- **Article 2.** Mme Odette Michot, directrice à la Direction générale des Personnels de l'Enseignement subventionné, est nommée secrétaire de la Chambre de recours.
- MM. Y. Vandenbossche, attaché à la Direction générale des Personnels de l'Enseignement subventionné, et Félix Denis, sous-chef de bureau à la Direction générale des Personnels de l'Enseignement subventionné, sont nommés secrétaires adjoints de la Chambre de recours.
 - **Article 3.** Le présent arrêté entre en vigueur le 1er mai 1997.